SPREPANA

« Sensibilisation Pour Réduire les Émissions de Particules fines Agricoles en Nouvelle-Aquitaine »

AMÉLIOREZ VOS RÉGLAGES, RÉDUISEZ VOS ÉMISSIONS !

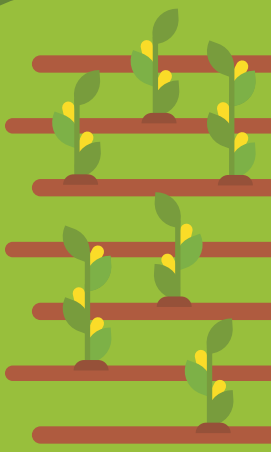

AgriQAir
Agir ensemble
en agriculture pour la qualité de l'air et le climat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SPREPANA

CUMA
LA PUISSANCE DU GROUPE

Le saviez-vous ?

L'agriculture contribue en France à plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre qui ont un effet sur le climat. Les engins agricoles et sylvicoles ont émis 3 000 tonnes de particules fines en une année liées à la combustion de carburant et à l'abrasion.

Le passage au Banc d'essai moteur peut à lui seul permettre la réduction de consommation de carburant de 1 à 1,5L/h. Une optimisation des réglages et des travaux réalisés en éco-conduite pourraient diminuer entre 2 et 5 L/h la consommation de carburant. *(données issues du plaidoyer sur la mécanisation, Fédération nationale des Cuma)*. Le projet SPREPANA cherche à illustrer que des actions simples et accessibles aux agriculteurs peuvent contribuer à réduire la consommation de carburant.

20%
des émissions de gaz dans l'air

Contribution de la filière agricole

Notre démarche ?

Nous testons et optimisons les réglages des outils agricoles pour :

- **Réduire la consommation** de carburant
- **Convertir** cette consommation de carburant en émissions de particules fines
- Tout en maintenant une **qualité de travail agronomique** optimale

Nos essais 2024

15% *De baisse de carburant*

Déchaumeur à disques 5 m de large à 5 cm de profondeur

24% *De baisse de carburant*

Pulvériseur combiné (disques et rouleau 6.5 m) à 9 km/h - 1700 t/min

Pourquoi c'est important ?

- Réduction des coûts pour les agriculteurs
- Diminution de l'impact environnemental
- Amélioration de la qualité de l'air
- Contribution à une agriculture plus durable

Pour plus d'informations :

Projet porté par la Fédération Régionale des CUMA de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les Fédération Départementales de Corrèze, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde-Lot et Garonne, Landes-Béarn-Pays Basque et Vienne. Ce projet a été soutenu par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets AgriQAir.